

NATURE (O)

Dans chaque [domaine de connaissance](#), on suppose que la [loi](#) gouvernant un [phénomène](#) étudié a été définie (une fois pour toutes ?) par une « entité » (joueur) dont on cherche à comprendre le fonctionnement (« modus operandi ») (comportement ?).

On utilise parfois le terme commode de **Nature** pour désigner cette « entité » (cf [introduction](#), [décision](#), [domaine de connaissance](#)).

C'est, en principe, l'[homme de l'art](#) ou le [statisticien](#) qui a pour fonction l'étude des « mécanismes » régissant le phénomène considéré (cf [jeu statistique](#)). L'ensemble de ces mécanismes, qui recouvre les phénomènes distinguables des divers domaines de connaissance, est donc complexe. Une finalité peut être imputée à ce fonctionnement d'ensemble : elle représente donc un aussi objectif pour la compréhension du tout (cf [grand mystère de l'existence](#)).